

Intervention de Xavier North
Délégué général à la langue française et aux langues de France,
ministère de la Culture et de la Communication

Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration, Madame la Présidente du Conseil d'administration de l'AEFE, Directrice générale de la mondialisation, chère Anne-Marie Descôtes, Madame la Directrice de l'Agence, chère Hélène Farnaud-Defromont,

Puisque la directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, à l'heure où vous êtes invités à réfléchir au plan d'orientation stratégique quadriennal de l'Agence pour les années 2014-2017, m'a demandé de prendre **le recul de l'observateur extérieur** pour poser **un regard distancié** sur son évolution, je voudrais vous proposer quelques remarques dont je mesure, au moment de vous les soumettre, ce qu'elles doivent à l'expérience personnelle.

Leur caractère sera nécessairement **partial** : observateur extérieur au réseau scolaire français à l'étranger, je ne le suis pas tout à fait, puisque je partage avec certains d'entre vous la double caractéristique d'en être moi-même issu, et d'en avoir en d'autres temps partagé la responsabilité, d'abord au moment de la création de l'Agence, en 1990, puis dix ans après, aux côtés de la directrice de l'époque, Maryse Bossière, et de sa directrice actuelle, alors sous-directrice du français, chère Hélène, que j'ai un plaisir particulier à retrouver aujourd'hui.

En formulant ces remarques, je n'aurais nullement la présomption de contribuer à la définition du plan qui vous sera proposé à la suite de notre séminaire : tout au plus ont-elles pour ambition de vous offrir quelques **repères**, disons quelques **balises**, autour desquelles pourraient s'organiser des champs de réflexion, des lignes de force, des directions de travail.

Quand on cherche à expliciter les principes susceptibles d'orienter une action, la tentation est grande de recourir à l'histoire, comme si la recherche des fondamentaux conduisait inévitablement à puiser dans le passé des leçons pour l'avenir. Et il est vrai qu'à porter son regard sur ce réseau – vingt ou vingt cinq ans, cela permet de prendre une vue cavalière – on ne peut se retenir d'**un sentiment d'émerveillement** (pour ma part, je n'ai cessé de l'éprouver) face à l'énergie, à l'imagination, à la détermination qu'il a fallu déployer pour le préserver dans la rigueur des temps (Anne-Marie Descôtes en sait je crois quelque chose). Mieux : qu'il a fallu déployer pour le développer, puisque depuis 2006, me dit-on, il a réussi à accueillir 100 000 élèves supplémentaires et 34 nouveaux établissements. Il y a là quelque chose d'un peu miraculeux, mais qui ne doit rien à un dieu caché, et tout à l'extraordinaire dévouement de ses responsables, à l'Agence comme dans les établissements.

Voilà en tout état de cause – à l'heure où la presse, lorsqu'elle évoque nos réseaux extérieurs, ne parle que de fermeture d'implantations et de coupes budgétaires – qui permet de **relativiser les discours chagrins** des bons apôtres qui spéculent sur les reculs de la présence ou de l'influence française dans le monde (ces deux notions ne se confondant d'ailleurs pas). C'est que le réseau scolaire français à l'étranger reste, et restera longtemps encore, si l'on y veille, **le socle de l'influence française à l'étranger**.

En prenant mes fonctions de directeur de la coopération culturelle en 2002, c'est à dire à l'époque où les Talibans avaient fait table rase, au sens physique du terme, de toute influence occidentale en Afghanistan, j'avais fait observer par une image au ministre des Affaires étrangères de l'époque (qui en a d'ailleurs retenu quelque chose dans un discours), que ce n'était pas un hasard si la France s'était assignée pour priorité de rouvrir à Kaboul les lycées français Malalai et Esteqlal : quand tout est à reprendre, c'est par les lycées français que l'on recommence.

L'anecdote vaut ce qu'elle vaut, mais un seul chiffre (puisqu'ils sont paraît-il plus éloquents que les lettres) permettrait de vérifier que le réseau scolaire français, au-delà de sa vocation à fournir aux élèves français expatriés un service public d'éducation à la française, est bien **le maillon premier, la clé de voûte ou la pierre angulaire de notre influence** : puisque chaque année, près de 15 000 élèves (tous établissements confondus) en sortent munis d'un baccalauréat, sur un demi-siècle, cela fait 750 000 personnes, auxquels on peut ajouter raisonnablement tous ceux qui regagnent d'autres systèmes d'enseignement avant le diplôme de fin d'études secondaires. Bref, il y aurait en permanence dans le monde, dans l'espace d'une vie d'homme, près d'un million d'étrangers et de ressortissants français vivant à l'étranger à être issus de nos établissements, à en avoir été marqué à vie, et à faire porter la trace de cette influence sur leur vie personnelle et professionnelle.

Ceci pour souligner simplement l'importance du plan stratégique qui nous réunit aujourd'hui : **à quelles conditions réussirons-nous à préserver cet extraordinaire atout** ? Et quelles orientations donner à ce réseau pour qu'il puisse continuer à offrir à nos concitoyens expatriés le service public d'éducation auquel ils ont droit ? Ma conviction un peu paradoxale, je le reconnais, celle en tout cas que je voudrais partager avec vous, est que, si séduisantes que soient les leçons à tirer de l'histoire, il faut s'en déprendre, et je tenterai de le faire en dégagant trois **paramètres d'évolution**, en posant trois **principes** et en identifiant un peu arbitrairement **trois défis**.

Paramètres d'évolution

La première des choses à faire, lorsque l'on cherche à construire un plan d'orientation, c'est à dire à maîtriser, à infléchir ou à imprimer une évolution, est de bien **définir les paramètres à prendre en compte**. Pour ma part, j'en vois, parmi beaucoup d'autres que nos tables rondes sauront dégager, trois principaux, liés aux évolutions du monde, et qui figurent d'ailleurs dans l'excellent plan d'action en faveur de l'enseignement français à l'étranger arrêté il y a quelques semaines par le ministre des Affaires étrangères.

C'est d'abord **la demande croissante d'éducation à la française dans le monde**, liée à la mobilité croissante de nos concitoyens mais aussi, et surtout, à l'attrait continu exercé par le modèle éducatif français, qui conduit – dans un contexte budgétaire contraint – à **un décalage quasi permanent entre l'offre et la demande**. Cet attrait pose aux médias – qui véhiculent volontiers une image catastrophiste de notre système d'enseignement – une énigme qu'ils n'ont pas réussi à percer, incapables qu'ils sont d'expliquer pourquoi notre réseau scolaire est en expansion, après avoir posé comme postulat que nous n'intéressions plus personne. Or ce n'est pas parce que ce système rencontre des difficultés en France même (ce n'est pas notre sujet aujourd'hui) qu'il est intrinsèquement défaillant. Mais ce décalage vous pose à vous, nous pose à nous, un redoutable défi, parce que le problème, pour nous, n'est pas de susciter une demande, mais de faire en sorte que cette demande soit satisfaite, s'il est du moins dans notre intérêt bien compris qu'elle le soit, et d'organiser nos moyens pour éviter de la décevoir, s'il est vrai que décevoir une attente emporte plus d'inconvénients encore que de ne pas avoir à y répondre.

C'est ensuite la **concurrence d'autres modèles d'éducation internationale**, car si le système français a été pendant longtemps le premier et parfois le seul à ouvrir ses établissements à des étrangers (et pas seulement à ses ressortissants), nous ne devons jamais perdre de vue qu'il existe d'autres systèmes – anglo-saxons notamment, mais aussi allemands, espagnols, et peut-être un jour, qui sait, chinois – qui ont très bien compris le parti qu'ils pouvaient tirer à se développer, en termes d'influence, mais aussi en termes économiques. Cette concurrence est saine, non seulement parce qu'elle nous évite de nous endormir sur nos lauriers, mais parce qu'elle nous oblige à être compétitifs (a-t-on assez dit que le système français offrait par rapport à ses rivaux le meilleur rapport qualité-prix, mais est-ce toujours vrai ?), s'agissant des infrastructures d'accueil et surtout du projet éducatif lui-même. Elle doit être vécue comme un atout, et nous ne saurions trop nous inspirer de nos partenaires par des comparaisons de bonnes pratiques – qui restent d'ailleurs à conduire – ou à nous en démarquer radicalement quand il le faut.

Le troisième paramètre à prendre en compte – qui, lui, est d'ordre géopolitique ou géolinguistique – est le **rapport de force entre les langues**, qui à l'inverse du premier, ne joue pas nécessairement en notre faveur, dès lors que le français, en nombre de locuteurs est distancé dans des proportions considérables par l'anglais véhiculaire, l'anglais de communication internationale (le rapport serait désormais de un à vingt). Sans doute le poids d'une langue ne se mesure pas seulement au nombre des personnes qui la parlent et le français, comme on sait, a une caractéristique : c'est la plus forte des langues dominées par la langue « globale » – ce qui fait d'elle, spontanément, une « langue de contre-pouvoir » et lui permet de porter un **modèle de diversité culturelle** (concurrent ou complémentaire) **alternatif au modèle anglo-saxon dominant**. Il reste que cette situation, plus enviable qu'on ne pense (car il est plus facile d'être un *challenger* qu'un *leader*), milite pour concilier dans notre réseau scolaire deux impératifs moins contradictoires qu'on n'imagine : le **développement de solides compétences en plusieurs langues et la primauté du français**.

Principes

Dans ce contexte, en effet, à quels principes, à quels « **fondamentaux** » adosser votre plan d'orientation stratégique ? Cette dernière remarque le laissait soupçonner, et elle ne vous étonnera pas émanant du délégué général à la langue française que je suis, mais n'hésitons pas à rappeler une évidence : le réseau scolaire français à l'étranger (au sens strict, c'est à dire englobant les 488 établissements qui en font partie) est d'abord un **réseau d'enseignement en français**, et la langue française, langue de scolarisation, doit rester le **principal vecteur de la transmission des savoirs**, parce qu'elle est à la fois un élément fondamental de l'identité des jeunes Français accueillis dans nos établissements, et pour reprendre la belle expression d'Amin Maalouf dans son rapport sur le multilinguisme, la « langue personnelle adoptive » des jeunes étrangers. Autrement dit, le français – et c'est là le point essentiel – n'est pas une compétence parmi d'autres qu'il s'agirait de développer, c'est la compétence de base qui permet de développer toutes les autres, et c'est d'ailleurs pourquoi l'ouvrage qu'avec Hélène Farnaud-Defromont nous avons consacré en 2004 aux témoignages d'anciens élèves de notre réseau s'intitulait *La Leçon de français*. D'où plusieurs conséquences, la première étant évidemment que la qualité de l'enseignement du français dispensé dans nos établissements mérite tous nos soins, en parfaite cohérence avec les orientations actuelles de l'Éducation nationale. **Réaffirmer la primauté du français comme vecteur d'enseignement** n'empêche nullement, bien entendu, d'apprendre d'autres langues, et même que des enseignements disciplinaires soient dispensés en d'autres langues, mais le français doit rester majoritaire, et les formations proposées en langue étrangère – comme a fini sagement par l'admettre le législateur en France même pour l'enseignement supérieur – ne pourront l'être que partiellement.

Soyons clairs : les écoles, collèges et lycées français à l'étranger – même s'ils sont aujourd'hui largement ouverts sur la langue du pays d'accueil – ne sont **pas des établissements bilingues**, ce qui ne dispense pas

de soutenir par ailleurs les filières bilingues implantées dans des établissements locaux grâce au LabelFrancÉducation, ou des dispositifs complémentaires tels que l'appui aux associations FLAM, qui permettent à un enfant francophone expatrié ou migrant de garder un lien avec sa langue primordiale, alors même que sa famille a fait pour lui le choix d'une autre langue d'usage ou de scolarisation. Mais ce sont d'autres réseaux, et la nécessaire synergie à établir entre eux, et avec le réseau scolaire français proprement dit, ne doit pas être l'alibi d'un désengagement : le développement souhaitable de ces offres éducatives ne remplacera jamais ce que partout à l'étranger on appelle souvent affectueusement « *l'école française* ». Une école où **le français n'est pas** – ou pas seulement – **une compétence**, mais un projet, une grille de déchiffrement du monde, une manière de construire le sens, et non pas un habit interchangeable, le vêtement accessoire des concepts.

Ce qui m'amène à rappeler une seconde évidence, dont il y a lieu aussi de tirer à mon sens toute une série de conséquences. Nos établissements scolaires à l'étranger – du moins ceux qui sont homologués – sont *par définition* **des établissements à programme français** – en général d'ailleurs, mais pas toujours, implantés dans un contexte non francophone et lorsque le contexte est francophone, le français y coexiste toujours avec d'autres langues. Ce qui signifie que nos concitoyens expatriés et les parents étrangers qui en font le choix pour leurs enfants – alors que d'autres possibilités de scolarisation dans d'autres langues et parfois en français leur sont offertes – ne viennent pas y chercher seulement un lien avec la langue et la culture françaises, mais **un projet éducatif, qui a sa spécificité**. Il s'agit d'**une démarche volontariste** : personne n'est obligé de scolariser ses enfants dans nos établissements. Ce projet pédagogique est fondé, on le sait, sur l'apprentissage de l'esprit critique, l'amour de la raison, la pratique de l'argumentation méthodique et du raisonnement déductif, et il est inséparable de la laïcité : c'est en ce sens que les étrangers formés dans nos lycées parlent parfois de l'école française comme d'**une école de liberté**. Et l'apprentissage des langues y a naturellement toute sa place, ne serait-ce que parce que c'est le vis-à-vis des langues qui permet de comprendre qu'une langue est plus qu'une compétence et un instrument de communication.

Ce projet peut être critiqué : sa mise en œuvre n'a cessé de l'être en France même, parce qu'il s'accommode mal de l'enseignement de masse, et de l'hétérogénéité sociale des populations scolarisées. Mais l'enseignement français à l'étranger n'est **pas un enseignement de masse**, et les populations qu'il scolarise sont socialement, sinon culturellement, relativement homogènes : les classes moyennes, en particulier dans les pays émergents, y sont prédominantes. De sorte que, dans l'univers concurrentiel où nos établissements se trouvent plongés, et parce que les performances du réseau en termes de résultats nous y autorisent, nous ne devons avoir aucun scrupule à **rechercher notre avantage comparatif, notre valeur différenciée**, que ce soit dans l'organisation ou le contenu des enseignements, les pratiques pédagogiques, les objectifs poursuivis, les modalités d'évaluation, et plus généralement la philosophie éducative. Même si nous devons veiller à renforcer encore la qualité pédagogique des établissements, en cohérence avec la loi sur la refondation de l'école et plus généralement, les orientations du ministère de l'Éducation nationale, le réseau aurait tout à perdre à s'écarter d'un modèle qui a fait ses preuves en singeant ses partenaires, et à tout à gagner au contraire à **réaffirmer, en l'affichant de manière plus prononcée, sa marque de fabrique**, la singularité du projet éducatif français.

En d'autres termes, et comme l'a souvent fait observer le directeur du Centre international d'études pédagogiques, ancien doyen de l'Inspection générale, François Perret – que je salue – nos écoles, collèges et lycées de l'étranger sont **des établissements français ouverts à l'international et non pas des établissements internationaux à coloration française**. Et s'il existe à l'étranger un public francophile attiré par une formation en plusieurs langues, mais rebuté par un cursus et des programmes qu'il peut juger éloigné de ses préoccupations, le service public d'enseignement français n'a pas vocation à répondre à son attente : il existe d'autres filières pour cela, et notamment les filières labellisées FrancÉducation. Pour répondre à la demande d'un public soucieux d'offrir à ses enfants une ouverture internationale, mais attaché à un modèle français – et c'est celui-là que l'on vise en priorité – nous disposons en revanche de

toute la panoplie nécessaire : des formes d'enseignement, des programmes, des diplômes, et notamment ceux qui mènent à l'OIB, les baccalauréats binationaux. Ce sont ces programmes, insuffisamment connus, qu'il faut valoriser de manière plus résolue et **réaffirmer ainsi la place et la compétitivité des certifications et diplômes français**, plutôt que de chercher à emprunter les diplômes de nos concurrents, et de faire ainsi leur jeu.

En un sens, d'ailleurs, ouverts à l'international, nos établissements le sont déjà, par cela seul qu'ils accueillent sur les mêmes bancs de jeunes français, de jeunes nationaux, de jeunes étrangers tiers. Ce sont de véritables creusets où nationalités, religions, appartenances se rencontrent et apprennent à se connaître. Cette **mixité culturelle** s'observe aussi de plus en plus, me direz-vous, dans les établissements scolaires de l'Hexagone et de l'outre-mer français : mais elle n'y est que le reflet de la diversité culturelle de la société elle-même, alors que les établissements scolaires français de l'étranger, eux, sont **en situation d'inadéquation par rapport à leur environnement**, ce qui donne d'ailleurs à leurs élèves, pendant leur scolarité, l'impression de participer à une aventure singulière, et qui suscite chez eux **un très fort sentiment d'appartenance** – un sentiment, soit dit entre parenthèses, que nous serions bien inspirés d'exploiter plus avant après leur scolarité. **La différence y est paradoxalement la norme elle-même**, et non pas un écart par rapport à la norme, qu'il faudrait résoudre ou résorber dans une perspective d'intégration ; elle est vécue comme une valeur.

On n'insistera jamais assez, je crois, sur **la signification profonde de cette coexistence d'élèves français et étrangers** dans nos établissements. Face à face, deux élèves de langues maternelles et de cultures différentes entrent parfois en conflit ; côte à côte sur les mêmes bancs, sous l'œil vigilant du maître, ils se retrouvent égaux face aux exigences de l'apprentissage et la différence qui les oppose compte moins que l'apprentissage en commun de la démarche mentale, de la forme de pensée qui caractérise la langue de scolarisation et le projet pédagogique qu'elle porte. C'est en ce sens que l'on a pu dire, à très juste titre, que les lycées français de l'étranger étaient aussi **des écoles d'égalité**, de fraternité, et pas seulement des écoles de liberté, et qu'en eux pouvait se reconnaître la République, parce qu'elle y retrouve ses valeurs fondatrices.

De là, deux conséquences pour une orientation stratégique. La première concerne **l'évolution du réseau** : contrairement à une idée reçue, il ne s'est jamais développé avec pour finalité première de scolariser de jeunes étrangers (ce qui eût été un projet colonial), mais toujours construit autour de petits noyaux de Français expatriés, soucieux de garder un lien avec la France, tout en s'ouvrant à la culture des autres. C'est pourquoi il importe absolument de veiller, dans le pilotage du réseau, à ce que la proportion respective d'élèves français et étrangers respecte des seuils acceptables. Pour avoir eu dans ma carrière la responsabilité indirecte de deux établissements à cet égard parfaitement antithétiques, le lycée Chateaubriand de Rome, où les Français étaient très minoritaires, et le lycée Charles de Gaulle à Londres, d'où les étrangers étaient pratiquement exclus, je ne suis pas sûr que ce soit toujours le cas.

La seconde concerne **le nécessaire dialogue des langues et des cultures** dans nos établissements : ce vers quoi il faudrait tendre, je crois, c'est vers une situation où le français, langue de scolarisation, puisse être considéré comme la « langue personnelle adoptive » des jeunes étrangers, tandis que la langue identitaire ou maternelle de ces derniers deviendrait la « langue de préférence » des jeunes Français scolarisés dans les mêmes établissements. Même si partout désormais, on enseigne la langue, la géographie, l'histoire du pays d'accueil, si les sections internationales se multiplient, je ne suis pas sûr non plus que nous atteignons partout cet idéal, tant la pression de l'anglais de communication internationale, et parfois la résistance des familles, peut être forte. Il y va pourtant du respect de la diversité culturelle et linguistique. Je le répète : nos établissements ne sont **pas des établissements bilingues français-anglais ouverts sur la langue du pays d'accueil**, mais des établissements français ouverts à la langue du pays d'accueil (qui peut d'ailleurs

être l'anglais) *et* à l'anglais véhiculaire, qui sera de toute façon appris, tant il est indispensable : ce n'est pas la même chose.

Défis

Réaffirmer la primauté du français, valoriser la singularité d'un projet éducatif, consolider la mixité culturelle des établissements : ces trois principes fondamentaux, que je lis explicitement ou en filigrane dans le plan gouvernemental, ne suffisent pas cependant à faire une feuille de route (que je n'ai d'ailleurs pas vocation à proposer), et c'est pourquoi je voudrais évoquer rapidement pour conclure quelques-uns des défis que le réseau pourrait être, sur le long terme, amené à relever.

Le défi du numérique, d'abord : mesurons-nous suffisamment l'impact sur nos établissements de la révolution qui se prépare, avec l'explosion de cours en ligne ouverts à tous, qui après l'enseignement supérieur finira par toucher l'enseignement secondaire, voire primaire ? Le succès d'initiatives comme celle de la Khan Academy, relayé par Bibliothèques sans frontières, laisse supposer une extension rapide. Cette révolution peut être une chance pour le réseau scolaire français à l'étranger, y compris à terme sur le plan budgétaire, si nous savons la saisir, mais cela se prépare, dès aujourd'hui, et ceci doublement. En menant **une réflexion prospective** – voire en conduisant des expérimentations – pour en évaluer les conséquences **sur l'organisation des enseignements**, étant entendu qu'elle ne remettra nullement en cause, dans leur existence, nos établissements eux-mêmes et qu'un enseignant à distance ne remplacera jamais la présence physique d'un maître, mais modifiera sans doute profondément les pratiques pédagogiques de ce dernier. En apprenant aussi aux élèves de nos établissements à **maîtriser l'accès à Internet**, c'est-à-dire à s'approprier l'outil plutôt que de se laisser aliéner par lui : à cet égard, la réforme des rythmes scolaires peut en offrir l'occasion, si elle est appliquée à l'étranger.

Si nous ne relevons pas ce défi, soyons assurés que d'autres, dans les réseaux concurrents, sauront le faire.

Le défi de la formation, ensuite, qui est d'ailleurs lié au précédent. Il est clair que nous ne parviendrons à consolider l'excellence pédagogique de nos établissements, comme le veut le plan gouvernemental, que si nous améliorons la formation des maîtres. Ce n'est un secret pour personne que cette formation a été dramatiquement négligée en France dans la période récente. Les conséquences ne peuvent pas ne pas s'en faire sentir à l'étranger. Une priorité forte devrait à mon sens s'exprimer en faveur de la formation continue des personnels enseignants à l'étranger, et celle-ci devrait toucher non seulement les enseignants détachés auprès de l'Agence, et les personnels résidents, mais peut être et surtout les recrutés locaux, qui sont nécessairement appelés à occuper une place accrue dans nos établissements. Et dans cette formation, inclure le défi du numérique. Nous sommes dans un univers où l'innovation pédagogique est mieux acceptée qu'en France : osons l'expérimentation.

Le défi de la coopération, enfin. Si nos établissements donnent le sentiment d'être des isolats, des forteresses enfermées dans un dialogue exclusif avec les autorités françaises, ils seront de moins en moins acceptés par les autorités locales. Que la coopération éducative ne soit pas leur vocation première ne doit pas conduire pour autant à négliger l'expertise qu'ils peuvent fournir ça ou là, lorsque celle-ci est sollicitée, et la demande peut d'ailleurs être également suscitée, dans notre intérêt économique bien compris. Or des **expériences novatrices** – dont j'ai pu avoir connaissance, s'agissant notamment de la diffusion du français dans les systèmes éducatifs locaux – sont conduites ça ou là dans le réseau à partir de nos lycées et collèges, qu'il serait intéressant de pouvoir modéliser, car si chaque contexte éducatif à sa spécificité, les faire mieux connaître contribuerait à les diffuser, sinon à les généraliser.

Ces quelques pistes, esquissées ici trop rapidement, ne visent à vrai dire qu'à faire passer un message, en espérant ne pas avoir été trop long. **Sans renoncer à capitaliser sur le passé** (ce que nous savons faire), ce dont le réseau a plus que jamais besoin aujourd'hui, en termes stratégiques, c'est d'**investir sur l'avenir**. Investir sur le réseau scolaire à l'étranger, cela ne consiste pas seulement à réparer des murs ou des toitures, à acheter des terrains ou à améliorer les infrastructures, qui en ont souvent d'ailleurs bien besoin. Bref, à préserver des acquis. Cela consiste aussi à maîtriser avec audace, dans le sens de nos intérêts, les bouleversements qui se préparent. Et il faut s'en donner les moyens. Parce que je n'ai pas cessé d'être le témoin des miracles dont l'Agence a été le théâtre depuis sa création, je ne doute pas un seul instant que celui-là se produira aussi.

Xavier NORTH

Délégué général à la langue française et aux langues de France